SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : http://67.snuipp.fr/
Page Facebook: http://www.facebook.com/snuipp67
Page Twitter : http://twitter.com/snuipp67

Compte Rendu du Groupe de Travail (GT) du 19 avril 2016

Mouvement 2016 : GT priorités médicales et sociales

Mouvement 2016 : Priorités médicales et sociales

Le groupe de travail a examiné les demandes de priorités médicales et sociales.
49 collègues ont fait des demandes en ce sens. Le groupe de travail a attribué:

- 20 priorités absolues (+ 100 points sur le barème). C'est le degré de priorité le plus élevé. Les collègues qui en bénéficient sont certains d'avoir le 1er poste vacant de leur liste de vœux.

- 10 attentions particulières (+ 5 points au barème)

- les collègues concernés par une priorité et qui obtenaient un poste après un 1er « moulinage » de l'algorithme du mouvement ne bénéficient d'aucune bonification mais sont certains de garder le bénéfice de ce poste. Des PE bénéficiant par ailleurs de priorités ne pourront donc pas les « priver » de ces postes.

Nos adhérent-es concerné-es ont été informé-es de leur « résultat ».

Mouvement 2016 : Demandes d'allègements de service

Le groupe de travail a aussi examiné les demandes d'allègements de service.
Les collègues qui en bénéficient voient leur service « allégé » d'un ¼ temps tout en bénéficiant d'une rémunération complète.

Près de 40 collègues ont fait des demandes en ce sens.
Les médecins et assistantes sociales ont présenté les cas qui leur semblaient prioritaires au vu des pathologies et des situations sociales.
Seuls 16 collègues pourront en bénéficier en 2016/2017.

Nos adhérent-es concerné-es ont été informé-es.

Erreurs de barèmes corrigées avant la CAPD

L'administration nous a communiqué une première version du projet d'affectation le 12 avril.
Suite au contrôle des fiche de suivi nous avons pu faire corriger par l'administration un nombre conséquent d'erreurs de barème AVANT la CAPD.

Bonifications ASH, bonifications Wissembourg/Vosges du Nord, bonifications pour fermeture de poste manquantes…
Nous avons pu faire ajouter de 1 à 10 points au barème des PE concernés.

L'administration va faire tourner l'algorithme une nouvelle fois en prenant ces modifications en compte. Nos corrections vont permettre à des collègues d'obtenir des postes dont ils auraient été privés.
De l'importance de nous faire parvenir les fiches de suivi pour contrôle !

Nos adhérent-es seront informé-es de leur résultat au mouvement dès la fin de la CAPD du 29 avril.

Création de 4 postes en UPE2A

4 UPE2A seront créées le 2 juin, lors du CTSD. Implantations envisagées : EE Léonard de Vinci, EE St Thomas à Strasbourg, EE Exen Pire à Schiltigheim, EE Canetti à Lingolsheim.

L'affectation sur ces postes se fera par appel à candidature après le CTSD du 2 juin. Les candidats seront départagés au barème.

Affectations sur postes d'EMF : Précisions

Les postes parus au mouvement peuvent être obtenus par les titulaires du CAFIPEMF.
Les postes restés vacants seront proposés aux candidats « admissibles » au CAFIPEMF. Ces PE feront fonction d'EMF en bénéficiant de la décharge. Les candidatures seront départagées au barème.
Les PEMF qui ne feront pas fonction d'EMF pourront tout de même être tuteur de PES sous la supervision d'un EMF titulaire.
A l'issue de la 1ere phase l'administration fera un bilan des besoins en EMF en lien avec les besoins de l'ESPE.

Directions restées vacantes à l'issue de la 1ère phase du mouvement

-Les directions restées vacantes à l'issue du 1er temps feront l'objet d'un appel à candidature. Les candidats sur liste d'aptitude seront départagés au barème.

-Un PE inscrit sur liste d'aptitude pourra être nommé à titre définitif.

-Si le poste est pourvu par un PE non inscrit sur liste d'aptitude, la nomination sera à titre provisoire. Avec conservation du bénéfice du poste d'origine.

Postes ASH et postes allemand restés vacants à l'issue de la 1ère phase

Ces postes feront aussi l'objet d'un appel à candidature pour que les volontaires puissent « s'essayer » sur ces postes. Le départage des candidats se fera au barème.
L'affectation se fera à titre provisoire avec conservation du poste d'origine.

Postes à profil : campagnes de parution en deux temps

– Première campagne : Après la 1ère phase du mouvement. Elle concernera tous les postes à profil vacants (départs en retraite, mutations, absence de diplôme) ainsi que les postes qui auront été libérés lors du 1er temps du mouvement.

– Deuxième campagne : Après la 2ème phase informatisée (2 juin) avec validation lors de la CAPD phase manuelle (30 juin).

Changements de postes chez les IEN.

Mme AUTIER, IEN ASH quitte ses fonctions pour prendre la direction de la MDPH.
Mme CROCENZO, IEN d'Erstein devient IEN Ash jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Mme WEIBEL, directrice d'école fera fonction d'IEN à Erstein.

AVERTISSEMENT : Demande de maintien.

Si vous souhaitez faire une demande de maintien ….elle doit parvenir à votre IEN au plus tard le 22 avril.
Un modèle de demande est à votre disposition sur notre site. L'envoi à l'IEN peut se faire par courriel en cas d'urgence.
Pensez à nous adresser une copie.